

SEANCE du 20 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le vingt février, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

**Nombre de membres :**

Date de convocation 16 février 2024

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

**Présents :** Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON,, Carine PLUMIER, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Ophélie GOULEY, Sébastien GUILLOT, Géraldine SARRON, Alain BOURGEON, Michel BONNOT,

**Absents excusés avec procuration :** Isabelle BON a donné procuration à Michel BAYLE, Mylène PLANKO à Bénédicte BOURGEON, Muriel RUSTAND a donné procuration à Nelly MEUNIER-CHANUT, Jean-Yves CHARLES à Sébastien GUILLOT, Dominique FONGARNAND à Philippe GELIN

**Absents :** Joël DEMULE, Valentin CADEL

**Secrétaire de séance :** Carine PLUMIER

**Rapporteurs :** Philippe GELIN et Carine PLUMIER

## N° DE2024-15

**Objet : Relations contractuelles entre la Commune de Fontaines et les associations Fontenoises pour l'organisation de manifestations au sein des locaux municipaux**

Monsieur Philippe GELIN informe du calendrier, joint en annexe, des manifestations organisées par les associations Fontenoises au sein des locaux municipaux.

Par ailleurs, Madame Carine PLUMIER fait part du courrier daté du 5 février dernier de Madame Laurence GUARDIOLA, secrétaire de l'association Solidarité Accueil Familial, dont le siège social est situé à Saint Rémy, sollicitant la mise à disposition à titre gratuit de la salle Saint Hilaire le dimanche 10 mars 2024, pour l'organisation d'un après-midi dansant de 14h30 à 20h.

Le prix de l'entrée est fixé à 12 € incluant une boisson et une buvette sera également proposée aux participants.

L'association Solidarité Accueil Familial est composée d'accueillants familiaux qui accueillent à leurs domiciles des personnes âgées ou des majeurs en situation de handicap à temps complet, en accueil de jour ou pour des temps définis comme les temps de vacances ou des week-ends.

Il s'agit d'une alternative à l'accueil en structure, pour les personnes accueillies qui vivent ainsi une vraie vie de famille.

Les accueillants familiaux obtiennent un agrément délivré par le Conseil Départemental de Saône et Loire après avoir suivi une formation.

Cet après-midi dansant a pour objectif de faire connaître la profession d'accueillant familial et de récolter des fonds pour organiser un voyage ou proposer des activités aux personnes accueillies.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de mettre à disposition aux associations précitées, des locaux municipaux et le cas échéant du matériel appartenant à la Commune, à titre gratuit, pour l'organisation de leurs manifestations, et de les autoriser à conserver le produit des recettes (ventes objets, buvette, ...),

- autorise le Maire à signer tout document à intervenir concernant ces décisions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire  
Carine PLUMIER



Le Maire  
Nelly MEUNIER-CHANUT



**ANNEXE**  
**Calendrier des manifestations organisées par les associations**  
**au sein des locaux municipaux – jusqu'au 9 avril 2024**

association	manifestation	Date + heure	lieu	recettes autre Que buvette	buvette
association solidarité accueil familial	après midi dansant	Dimanche 10 mars 14h30 → 20h	salle saint Hilaire	Entrée 12€	OUI
Foyer Rural	cinéma	Mardi 12 mars 16h → 23h	salle saint Hilaire	Oui	NON
Les Claquins	Saint Patrick	samedi 16 mars 18h → 23h30	salle saint Hilaire	non	OUI
Foyer Rural	Vide Chambre	samedi 6 avril 9h → 17h	salle saint Hilaire	oui	OUI

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 071-217102029-20240220-DE2024\_15-DE

